

Direction Finances - Programmation

**OBJET : CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES
CAUTIONS DES LOCATIONS AU SERVICE FETES DE LA VILLE D'ANNONAY**

Vu la décision n° 131 bis/2012 du 2 août 2012 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des cautions des locations au service fêtes,

Vu la décision 139/2012 du 24 septembre 2012 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement des cautions des locations au service des fêtes,

Vu l'arrêté n° 545/2012 du 2 aout 2012 portant nomination du régisseur et mandataire pour l'encaissement des cautions des locations au service fêtes,

Vu l'arrêté n° 649/2013 portant modification du régisseur pour l'encaissement des cautions des locations au service des fêtes,

Vu l'arrêté n° 754/2013 portant modification de la régie de recettes pour l'encaissement des cautions des locations au service des fêtes,

Vu l'avis favorable de Monsieur le trésorier en date du 16 juin 2021

DECIDE

Article 1 :

La régie de recettes liée à l'encaissement des cautions des locations au service fêtes est clôturée à compter du **12 juillet 2021**,

Article 2 :

Il est mis fin aux fonctions de régisseur titulaire pour **Madame Lauriane Martins-Peixoto** et de régisseur suppléant pour **Monsieur Patrick Tête**,

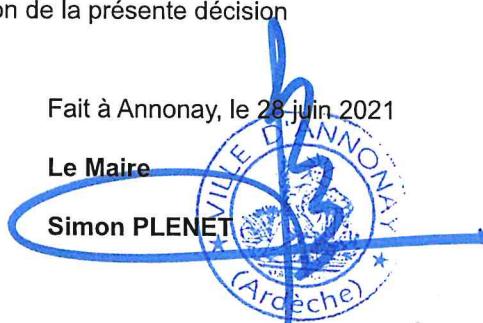
Article 3 :

Monsieur le Maire d'Annonay et le comptable public assignataires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision

Fait à Annonay, le 28 juin 2021

Le Maire

Simon PLENET



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :

